

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-SAVIN DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 17

Le vingt-six septembre deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 19 septembre 2019, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire,

ETAIENT PRESENTS (17) : Mmes PUCHAUD-DAVID Véronique, WASTIAUX Carine, FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, JACQUES Jocelyne, LESNIER Monique, TRILLAUD Brigitte, MM. RENARD Alain, DELAS Olivier, BESSE Jean-Luc, FLORENCE Alain, GRAVELAT Claude, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, RECAPPE Jean-Claude, TABUSTEAU Serge, VEUILLE Jean-Louis.

ETAIENT ABSENTS (6) : Mmes RUBIO Julie, FOSSALUZZA Christel, MERCIER Sylvie, VILLIER Christelle, MM. RIVES François, MORA Jérôme.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FRADON Muriel.

Objet : Avis sur le projet de SCOT de la Haute Gironde BLAYE-ESTUAIRE
Délibération n° 105/2019

Monsieur le Maire informe que le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT a validé par délibération du 1^{er} août 2019 son projet du Schéma de Cohérence Territoriale BLAYE-ESTUAIRE.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal doit émettre son avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, annexé à la présente, en relevant que :

- La création d'une nouvelle sortie autoroutière sur l'A10 au Sud-Est du territoire du SCOT aura un impact sur l'évolution démographique, économique et sociale de la commune de SAINT-SAVIN et des communes voisines intégrées au SCOT du Cubzadais nécessitant une approche concertée ;
- Que les ressources en eau potable sont partagées entre des communes du SCOT du Blayais-Estuaire et du SCOT du Cubzadais-Nord Gironde, et que le Bassin Versant de la Livenne et du Moron concernent aussi les deux SCOTS, ce qui doit amener à une approche concertée.

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire,
Alain RENARD.

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213304736-20190926-1052019-DE